



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors

PV N°10 du 12 janvier 2018

Présidence : M. François SCHELLES

Etaient présents : MM. Richard BOIMARE – Bernard Mouillard – Daniel RESSE

* * * * *

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors sont susceptibles de recours, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

* * * * *

Adoption du PV n° 7 du 20 novembre 2017 mis en ligne le 21 novembre 2017
Adoption du PV n° 8 du 11 décembre 2017 mis en ligne le 12 décembre 2017

* * * * *

VOEUX

Le Président et les membres de la Commission s'associent pour souhaiter une très belle année 2018 à tous les membres du DEF, ses élus, ses salariés, ses bénévoles ainsi qu'à tous les footballeurs, jeunes et moins jeunes, éducateurs, arbitres ou dirigeants des clubs et leur entourage.

* * * * *

Journée du 17.12.2017

Tous les matches suivant sont homologués :

D2 Gr B : St Marcel / Garennes Bueil

D3 Gr B : Alizay / Vallée Oison

MATIN GR J : Routot / Breteuil

MATIN GR R : Romilly / St Sebastien
Hennezis / Evreux Netreville

FEMININE a 8 GR A : Epegard Neubourg / Alizay

FEMININE a 8 GR B : FC GVN 27 / Vernon SPN

Dossiers examinés

Seniors Départemental 4 Groupe B
Match n° 19727026 du 29 octobre 2017
IGOVILLE 1 / LOUVIERS 1

La commission,
Prenant connaissance de la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion n° 18 du 14 décembre 2017.

Fait application de la décision :
Homologue la rencontre par le score acquis sur le terrain
IGOVILLE 3 : LOUVIERS 0

* * * * *

Seniors Départemental 4 Groupe C
Match n° 19727170 du 19 novembre 2017
PLASNES 2 / CORMEILLES LIEUREY 2

La commission,
Prenant connaissance de la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion n° 18 du 14 décembre 2017.

Fait application de la décision :
Donne match perdu aux DEUX clubs sur le score de ZERO à TROIS.

* * * * *

Seniors Départemental 4 Groupe E
Match n° 19727430 du 19 novembre 2017
CROTH MARCILLY 1 / ESJM EVREUX 2

La commission,
Prenant connaissance de la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion n° 18 du 14 décembre 2017.

Fait application de la décision :

**Homologue la rencontre par le score acquis sur le terrain
CROTH MARCILLY 2 : ESJM EVREUX 1**

* * * * *

**Seniors Départemental 3 Groupe C
Match n°19725276 du 10 décembre 2017
VAL VAUDREUIL 2 / PITRES 2**

Joueur suspendu :

La Commission,

- Jugeant en 1^{er} ressort,
- Attendu que le joueur MENDY Nelson, licence 2546195503 sous le coup d'une suspension de un match ferme avec prise d'effet au 4 décembre 2017, PV 15 de la commission de discipline du 30 novembre 2017, publié sur FOOTCLUBS le 1 décembre 2017, figure sur la feuille de match citée en rubrique
- Considérant que la commission a informé le club de VAL VAUDREUIL le 18 décembre 2017 en lui demandant des explications liées à cet état de suspension.
- Considérant les explications fournies par le club de VAL VAUDREUIL le 25 décembre 2017
- Considérant que le joueur MENDY Nelson n'a pas purgé sa suspension lors de la rencontre citée en rubrique. Le club de VAL VAUDREUIL est en infraction avec l'article 150 du règlement de la LFN.
- **Pour ce motif,**
- **Donne match perdu par pénalité ZERO point au club de VAL VAUDREUIL pour en faire bénéficier le club de PITRES sur le score de 3 à 0 en application de l'article 187.2 des règlements de la LFN.**
- **Suspend le joueur MENDY Nelson d'un match ferme à dater du 22 janvier 2018.**
- **Inflige une amende de 120€ au club de VAL VAUDREUIL suivant les dispositions financières du DEF.**

* * * * *

Prochaine réunion le : 23 Février 2018

* * * * *

Le Secrétaire
Daniel Resse



Le Président
François Scelles



Club :	515201	A.S. VAL DE REUIL VAUDREUIL POSE					
Dossier :	17481201	du	16/01/2018	Seniors Departemental 3/ Phase Unique	Groupe C	19725276	10/12/2017
Personne :	2546195503	MENDY Nelson	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS				
Motif :	D01	Participation à la rencontre d'un joueur ou dirigeant suspendu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	RA00	1 match ferme		22/01/2018			120,00€

Total :							120,00€
Total Général :							120,00€